Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce participation intéressement

Par gege03

Bonjour,

dans le cadre de liquidation de divorce, je suis en possession de participation intéressement versé par mon entreprise. Pour partager cet argent, dois je prendre en compte la date d exercice comptable ou la date de versement sur le compte boqué.a savoir qu il y a un an de décalage. exemple participation intéressement 2009 vers en avril 2018.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / contact@conseils-avocat.fr